



L'En'robé

Bulletin d'information des salariés des cabinets d'avocats n°154

La réunion de la CPPNI s'est déroulée le 29 novembre 2019. Des organisations syndicales ont demandé de rajouter à l'ordre du jour deux points :

- Gestion et avenir de l'ENADEP
- Accord formation professionnelle

Faute de document, le premier point n'a pas été abordé. Ce n'est pas le cas du deuxième point. L'accord formation nous a été envoyé le 25 novembre...pour le 28 novembre. Rappelons que nous avons envoyé un accord 15 jours auparavant sur l'augmentation des indemnités de fin de carrière... CFTC, CFDT et la majorité du patronat s'y était opposé au motif qu'il n'avait pas été négocié en CPPNI. Nous avons donc dû repousser cette négociation...mais il a été mis à signature. Nombre de nos remarques n'ont d'ailleurs pas été pris en compte. Nous avons d'ailleurs souligné que l'abondement du CPF était trop restrictif.

Qu'importe ...FO nous a fait une démonstration sur une logique économique et financière qui présidait à ce choix...au détriment d'une logique de formation. Nous donnerons notre position dans les jours qui viennent.

Un point a été fait sur la signature de l'accord CPNEFP. Tous l'ont signé à l'exception de la CGT et de la CGC. En effet, nous avons demandé qu'y figure la référence à l'Accord National Interprofessionnel de 2012 signé par la CFTC, FO et la CFDT. Ils ont refusé...A l'évidence, la cohérence n'est pas dans les gènes de ces organisations syndicales. Nous devrions agir afin de corriger ce que ces organisations n'ont pas été capables de faire.

Enfin, la négociation des salaires minima...a commencé. Pour le patronat, c'est trop tôt...les organisations syndicales en ont proposé +3%. La CGT a demandé qu'aucun salaire ne soit inférieur à 1800€ pour les Employeurs et au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale pour les cadres (*coefficient 385*).

Nous avons encore souligné qu'il était difficile de vivre avec moins de 1800€. Mais face à nous, il n'y a pas de personne étant dans cette situation... d'où des difficultés à imaginer la situation de ces salariés.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Avocats »



***Pour nous aider dans la négociation,
Adhérez et faites adhérer à la CGT !***

Nom Prénom :

Entreprise :Fédération :

Téléphone Courriel :@.....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes